

Adresse du 1er bataillon des Gravilliers (Paris), et extrait du registre des délibérations du conseil d'administration dudit bataillon concernant la même adresse, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du 1er bataillon des Gravilliers (Paris), et extrait du registre des délibérations du conseil d'administration dudit bataillon concernant la même adresse, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 258-259;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15456_t1_0258_0000_10

Fichier pdf généré le 14/01/2020

gouvernement que quand la République n'aura plus rien à craindre de ses ennemis.

Vive la Convention Vive la République;

RIGOT, SALON, GERMAIN, BERNARD, VERNILLE, JOUBERT, PROVOST, CHRETIEN, COSTE, MARCHAIS, secrétaire, XARAZ, archiviste.

8

Le conseil-général de la commune de Layrac, département du Lot-et-Garonne, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que la fabrication du salpêtre continue.

Mention honorable (13).

Les membres composant le conseil général de la commune de Layrac félicitent la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et fait tomber sous le glaive de la loi le traître Robespierre et ses complices. Ils annoncent que la fabrication du salpêtre est encore en activité dans cette commune, et produit 2 à 3 quintaux de ce sel par décade (14).

9

La société populaire d'Aigleton, département de la Corrèze, fait passer à la Convention le tableau des dons que les citoyens de la commune ont offerts, consistant en 427 L 10 s, le 10 septembre 1792 (vieux style).

Mention honorable et insertion au bulletin (15).

La société populaire d'Aigleton envoie à la Convention nationale l'état des dons que les citoyens de cette commune ont offerts à la Patrie depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au 27 frimaire de la présente année, auxquels ils ont ajouté 11 couverts et une grande cuiller d'argent, 9 paires de boucles et 6 paires de boutons d'argent, 3 bagues en or, etc. et 318 L 4 s en numéraire et 51 L en assignats (16).

10

La société populaire de la Ferté-les-Bois [ci-devant la Ferté-Vidame, Eure-et-Loir] sollicite l'élargissement de Lagues, greffier du juge-de-paix.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (17).

(13) P.-V., XLV, 72.

(14) Bull. 21 fruct. (suppl.).

(15) P.-V., XLV, 72.

(16) Bull. 21 fruct. (suppl.).

(17) P.-V., XLV, 72.

11

Le premier bataillon des Gravilliers écrit de Marseille qu'aux nouveaux dangers qui ont menacé la représentation nationale, il a juré d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une indivisible, Il félicite la représentation nationale sur un nouveau triomphe et l'invite de rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (18).

[Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration dudit bataillon] (19)

L'an second de la République française le vingt thermidor le bataillon étant sous les armes dans son quartier pour i passer l'inspection décadaire, le chef de bataillon lui a fait part des dangers qui ont menacé pendant quelques instants la Liberté du Peuple et la Convention nationale, a par un mouvement spontané presté le serment de rester invariablement uni à la Convention, d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une et indivisible.

Il a en outre manifesté le désir de faire connoître ses sentiments à la Convention nationale par une adresse dont la rédaction a été confiée au conseil d'administration.

Lecture à lui faite de l'adresse ci-après il en a approuvé la rédaction et l'envoie à la Convention nationale.

A arrêté de plus que copie en seroit donné au représentant du Peuple Maignet envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône, Vaucluse et l'Ardèche ainsi qu'au général de division Voulland commandant la place.

Marseille, les jours et an que dessus

JOLLY (secrétaire).

[Les membres du Conseil d'administration du 1er bataillon des Gravilliers à la Convention nationale, s. d.]

Représentants du peuple français,

La plus horrible conspiration s'étoit formée contre le peuple et sa liberté, des monstres avoient résolu de le replonger dans l'esclavage, mais la Providence veille sur lui, elle vous a inspiré, vous avez prononcé la mort des conspirateurs et la Patrie est encore un fois sauvée. Qui eût crût que des hommes investis depuis l'origine de la Révolution de la confiance publique, qui avoient sans cesse le patriotisme et la vertu dans la bouche pouvoit avoir le cœur aussi corrompu. Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en aprenant cet événement et les dangers qui ont menace vos jours et le salut de la Patrie. Aussitôt chacun de nous a renouvelé dans son cœur le serment de vous rester invariablement unis, d'obéir scrupuleusement aux lois et de défendre jusqu'à la mort la République une et indivisible.

(18) P.-V., XLV, 73.

(19) C 320, pl. 1 315, p. 25.

Nous venons sous les armes de confirmer solennellement ce serment et d'adresser des vœux à l'Être Suprême par les cris réitérés de vive la République ! Vive la Convention nationale ! périssent les tirans, les traitres, les ennemis de la Liberté et de l'Égalité. Ils seront exaucés ces vœux républicains, vous vivrez braves Montagnards, pour achever votre ouvrage et jouir du fruit de vos travaux, vous ne descendrez de la Montagne qu'après avoir assuré la Liberté, le Bonheur du Peuple français et préparé celui du genre humain et déjà votre courage et votre énergie ont fait rentrer dans le néant une grande partie de nos ennemis intérieurs, le reste les suivra bientôt, déjà guidés par votre sagesse nos braves frères de toutes les armées font mordre la poussière et fuir devant eux les esclaves de la tyrannie, leur courage et leur intrépidité font pâlir les tirans et naître l'espérance chez les peuples opprimés. Qu'ils sont heureux ceux que vous avez chargés d'une si honorable mission. Quel est le républicain qui peut entendre le récit de leurs nombreuses victoires sans être tourmenté du désir de partager leurs dangers leurs fatigues et leurs gloires. Nous n'i sommes pas insensibles représentants, mais placés par vos ordres dans cette place pour i maintenir la tranquillité, assurer l'exécution des loix et la défendre au besoin contre les attaques de l'ennemi. Nous sommes fermes à notre poste, nous croyons i avoir fait notre devoir et sommes plus que jamais disposés à continuer à le faire.

Le décret par lequel vous avez déclaré que les sections de Paris continuent de bien mériter de la Patrie nous a comblés de joie, nous n'avons pas oublié que c'est dans cette capitale que nous avons pris les armes pour voler à sa défense, nous voyons surtout avec plaisir que la section des Gravilliers dans le sein de laquelle nous nous sommes formés vous a donné dans cet événement une preuve particulière de son zèle et de son dévouement. Nous continuons comme elle, Représentants à seconder vos efforts et la République triomphera. Vive la République ! Vive la Convention ! Périssent les tirans et les traitres.

GAMBIN (*chef de bataillon*) et onze autres signatures.

12

Les administrateurs du district de Montfort-le-Brutus [ci-devant Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise] se plaignent de ce qu'ayant fait arrêter des ex-nobles privilégiés, la société populaire s'érige en défenseurs de ces ex-nobles et corrompt l'esprit public par l'influence qu'exercent les ex-nobles.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (20).

(20) P.-V., XLV, 73. *F. de la Républ.*, n^o 429; *J. Perlet*, n^o 716; *J. Paris*, n^o 614; *J. Fr.*, n^o 711; *M.U.*, XLIII, 318; *J. Univ.*, n^o 1 747; *Rép.*, n^o 260.

13

Autre renvoi au comité de Sûreté générale, d'une lettre du comité de Sûreté de La Rochelle [département de la Charente-Inférieure], relative aux réclamations de la société populaire pour les détenus, et qui favorise les dénonciations contre le comité (21).

14

Les secrétaires et sous-chefs de l'administration du département du Morbihan, félicitent la Convention sur l'énergie qu'elle a déployée aux 9 et 10 thermidor (22).

[*Les secrétaires, chefs, sous-chefs et commis de l'administration du Morbihan à la Convention nationale, de Vannes, le 19 thermidor an II*] (23)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort

Représentans du Peuple français,

L'horizon politique de la France étoit rembruni; des astres malfaisans par leur maligne influence infectoient l'air de la Liberté. Le même tombeau devoit engloutir au même instant la Représentation nationale, et l'objet de l'amour et de la vénération des républicains français. Des monstres, Robespierre, Saint-Just et leurs complices avoient creusé l'abîme. Le coup alloit être porté; le Génie de cet empire déchire le voile, et la conspiration est mise en évidence. L'auguste sénat de la France se lève en masse, les conspirateurs sont mis hors la loi; les traitres sont saisis; la guillotine en fait justice, et le calme renaît. Grâce vous soyent rendues, Représentans de la plus belle nation du Monde, votre concert et votre énergie viennent de sauver la Liberté des dangers les plus imminents qu'elle ait courus jusqu'icy. Grâce vous soyent rendues, citoyens de Paris, d'avoir conservé au péril de vos jours, le précieux dépôt que la France vous a confié; c'est pour vous un nouveau droit à la reconnaissance des vrais patriotes.

CHAPAUX (*secrétaire-greffier*) et quinze autres signatures.

15

Barthelemy Vincent, boulanger, fait don de sa maîtrise et envoie le brevet de liquidation, montant à 19 L 19 s 5 d.

Mention honorable et insertion au bulletin (24).

(21) P.-V., XLV, 73. *J. Paris*, n^o 614; *F. de la Républ.*, n^o 429; *J. Fr.*, n^o 711; *M.U.*, XLIII, 318; *J. Univ.*, n^o 1 746, 1 747; *Rép.*, n^o 260.

(22) P.-V., XLV, 73.

(23) C 320, pl. 1 315, p. 15.

(24) P.-V., XLV, 73.